

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 17 FÉVRIER 2014

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 17 février 2014 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1270-47 et 1275-196 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présentes :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

À 19 h, le maire mentionne que le Conseil a adopté le 20 janvier 2014 les projets de règlement n^{os} 1270-47 et 1275-196. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement.

Projet de règlement n° 1270-47 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier certaines dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Fief Choisy ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1275-196 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Fief Choisy en modifiant certaines dispositions relatives aux dimensions des constructions, à la superficie des constructions au sol, à l'abattage d'arbres, aux travaux de déblai ou de remblai, à l'architecture, au mode de groupement d'un ensemble de constructions sur un terrain et aux matériaux de revêtement des constructions, et ce, dans le secteur soumis au PPU dans les zones H1-909, H1-913 et H1-914 ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données par le maire, les personnes présentes qui souhaitent s'exprimer sur ces projets de règlement sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 45.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe